

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier Wellington, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

Un trottoir en madriers de six pieds de largeur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers sur le côté ouest de la rue Metcalfe, entre les rues Sparks et Queen, ainsi sur le côté est de la rue Metcalfe, entre la rue Sparks et le côté sud du lot 22 sur la rue Wellington sud, dans le quartier Wellington. Et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$163.35 sur laquelle somme \$88.11 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 4 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exécution des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour.

Daté, ce 10ème jour d'août, A. D., 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

Cour de Revision

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

Un trottoir en madriers de six pieds de largeur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté sud de la rue Rihaan, entre les rues King et Chapelle, dans le quartier Saint Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$1,099.90 sur laquelle somme \$55.18 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 4 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exécution des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour.

Daté, ce 10ème jour d'août, A. D., 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

Cour de Revision

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier Wellington, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

Un trottoir en madriers de six pieds de largeur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté ouest de la rue Sparks à un point où le côté ouest du lot 8 produit une intersection avec le centre de la rue Sparks et le côté ouest de la rue Metcalfe, dans le quartier Wellington et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$5,502.90 sur laquelle somme \$2,520.90 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 4 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exécution des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour.

Daté, ce 10ème jour d'août, A. D., 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

Cour de Revision

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

dans le quartier Saint Georges; et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$697.12 sur laquelle somme \$250.24 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 4 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exécution des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour.

Daté, ce 10ème jour d'août, A. D., 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier Wellington, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

Un trottoir en madriers de six pieds de largeur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté est de la rue Metcalfe, entre la rue Slater et le centre de la rue Sparks, aussi dans le centre de la rue Sparks, entre le centre de la rue Metcalfe et le côté est du lot No 25 rue Sparks sud, dans le quartier Wellington, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$2,237.00 sur laquelle somme \$949.90 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 4 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exécution des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour.

Daté, ce 10ème jour d'août, A. D., 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

Un trottoir en madriers de six pieds de largeur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de la rue Sussex, entre la rue Bassor et le Bassin du Canal, dans le quartier Saint Georges; et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$109.36 sur laquelle somme \$47.16 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 4 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exécution des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour.

Daté, ce 10ème jour d'août, A. D., 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier Wellington, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

Un trottoir en madriers de six pieds de largeur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté ouest de la rue Sparks à un point où le côté ouest du lot 8 produit une intersection avec le centre de la rue Sparks et le côté ouest de la rue Metcalfe, dans le quartier Wellington et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

DEPARTEMENT DES HARDWARES-FAITES

BRYSON, GRAHAM & Cie

Nous avons en magasin et à ordre 260 habillements d'hommes en serge bleu "Navy" valant \$6.00 pour \$3.75

Nous avons en magasin aujourd'hui 128 habillements pour hommes, (toute laine) valant \$7.50 que nous nous proposons de vendre à \$5.00

Notre assortiment à ce prix est réduit à 58 habillements et comme ils valent \$10.00, tous ceux qui désirent s'en procurer feront bien de veiller attentivement.

Nous vendons plus d'habillements à ce prix que qui que ce soit. Ils valent \$15.00 au pas de vente.

Assortiment d'habillements complets pour enfants, dans tous les prix

BRYSON, GRAHAM & Cie

Nos. 148, 150, 152 et 154, Rue Sparks.

Cour de Révision.

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

Un trottoir en madriers de six pieds de largeur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté nord de la rue Stewart, entre les rues Nelson et Chapelle, dans le quartier St. Georges et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$406.40 sur laquelle somme \$156.72 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 4 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exécution des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour.

Daté, ce 10ème jour d'août, A. D., 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

Cour de Revision

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir :

Un trottoir en madriers de six pieds de largeur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté ouest de la rue Sparks à un point où le côté ouest du lot 8 produit une intersection avec le centre de la rue Sparks et le côté ouest de la rue Metcalfe, dans le quartier Wellington et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Évaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$177.32 sur laquelle somme \$61.62 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part.

Une Cour de Révision sera tenue Mercredi, le 4 septembre 1888, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exécution des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour.

Daté, ce 10ème jour d'août, A. D., 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

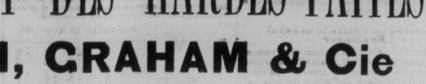
Canadian Bank of Commerce.

AFFAIRES GENERALES DE BANQUE. DEPARTEMENT D'EPARGNE.

Traites sur la Colombie Anglaise et San Francisco. SCRIPES des Territoires du Nord Ouest.

R. GILL, Gérant.

Écurie de louage d'Ottawa.



G. GRATTON, - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

LE JAMES SMART

Compagnie manufacturière de Poêles et Fourneaux de toutes descriptions pour charbon et bois.

À la salle de MARIETE et FOURNITURE DE MAISONS 632 & 634 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYER

Liste des Voleurs

Une copie de la Liste des Voleurs pour la Municipalité de la Cité d'Ottawa, a été déposée dans le bureau du Greffier de la Cité, dans le but de permettre à tout citoyen de la Cité d'Ottawa, de venir examiner les noms des voleurs et de faire connaître au Greffier de la Cité, les noms des voleurs qu'il croit avoir oubliés.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

Canal du St Laurent

AVIS aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Greffier de la Cité, dans le but de proposer des machines à vapeur, des pompes à incendie, des machines à vapeur, des pompes à incendie.

Le Greffier de la Cité, a le plaisir de vous adresser la Liste des Voleurs, et de vous offrir, en même temps, un exemplaire de la Liste des Voleurs, qui sera remis à la Municipalité, le 10 septembre 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

LE CONDAMNE A MORT

DEUXIEME PARTIE

AMOUR ET HAINE

Elle s'enfuit dans Meudon, affolée, parcourant les rues, portant au bras un panier qu'elle avait pris, comme pour faire des commissions.

Le hasard de ses courses la fit revenir sur le chemin de la boucherie, une demi-heure après.

Il y avait, dans la rue des Princes, une animation inusitée.

Des femmes laborèrent avec effacement.

—Mère Lauriot, vous venez de la boucherie ?

—Non.